

RÉUNION  
du CONSEIL MUNICIPAL  
Mardi 7 juillet 2020 à 19h30  
à la salle polyvalente  
=====

**Président** : Christian PASSAQUET

**Présents** : Mmes et Mrs AMOUROUX C., BLACHE M., BORGET J-P., BUIRET C., GOYON N., GUILLEMOT C., JOLY A., LE SANT K., LIGNON P., PASSAQUET C., PORRIN M.

**Absents-excusés** : néant

**Secrétaire de séance** : Mme BUIRET Christiane

**Date de convocation** : Mardi 30 juin 2020

---

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique selon les directives en vigueur, le mardi 7 juillet 2020, approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants .

Au préalable, il est demandé aux élus l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : **subvention des interventions musicales dans les écoles** . L'ajout du point a été accordé à l'unanimité.

**Subvention des interventions musicales dans les écoles**

La Maison de la musique sollicite la commune de Ramasse pour le versement d'une subvention annuelle pour 2021 à hauteur de 985 euros suivant un nouveau plan de financement pour la période de 2021 à 2026. Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas régler la somme de 985 euros pour 2021 et de ne pas reconduire la convention pour le moment.

**Validation du projet citerne-incendie Chemin des Chevrettes :**

Après examen du maître d'ouvrage INFRATECH pour la mise en place d'une bache à incendie au chemin des Chevrettes, il a été demandé la possibilité de refaire un calendrier afin de décaler le projet pour une restitution début décembre, notamment afin de solliciter des subventions.

**Examen du projet de fromagerie-bergerie Chemin du Saut :**

L'installation d'une fromagerie et bergerie chemin du Saut nécessite un alimentation en eau et électricité.

Le 5 décembre 2019, le syndicat des eaux Bresse-Suran-Revermont a envoyé un courrier à la Mairie pour indiquer le montant réparti pour 1/3 syndicat, 1/3 commune et 1/3 bénéficiaire. Après lecture de ce courrier à l'ensemble du conseil municipal, ce dernier a donné son accord pour régler 1/3 de la somme de 13 424,45 euros, soit 4 474 euros.

En ce qui concerne l'électricité, la commune ne prendra pas en charge ce coût.

**Examen du projet de chaufferie du bâtiment de la Mairie – Choix du maître d'oeuvre :**

Deux devis sont présentés au conseil pour la maîtrise d'oeuvre du projet de chaufferie de bâtiment de la mairie.

Le devis de Qualiconsult a été retenu, à l'unanimité, pour un montant de 3750 euros. L'option de vérification initiale des installations électriques en chaufferie de devis d'un montant de 400 euros ne sera pas retenue, l'APAVE faisant une vérification annuelle.

Des subventions seront demandées en raison du classement D du bâtiment.

**Validation du nouveau règlement et tarifs de la salle polyvalente :**

Katy LE SANT présente le nouveau règlement et les tarifs de la salle polyvalente. La procédure a été remaniée, incluant notamment des chèques de cautions, et les tarifs ont été améliorés. Un nouveau contrat a été établi.

Ce nouveau règlement, ainsi que les tarifs ont été adoptés à l'unanimité.

**Informations diverses :**

Le tour de l'Ain modifie de peu ses horaires, passage prévu de la caravane à partir de 13h30.

Des propriétaires ont signalés des aboiements intempestifs de chiens au village du bas.

Une demande de parents pour la participation de la commune concernant la scolarisation d'enfants hors secteur, a été refusée.

**Questions diverses :**

Un courrier a été envoyé à la Préfecture concernant la carrière de Drom

Prochain conseil municipal le 15 septembre 2020

La séance est levée à 22h30

***La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 15 septembre 2020***

Le Maire,



Affiché le 17/07/2020